

Sept-Îles, le 17 mars 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
880, chemin Sainte-Foy, 4e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0178201
400475933

Objet : Exploitation de la sablière 12K04-010

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 24 janvier 2008 et reçue dûment complétée le 25 janvier 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière identifiée 12K04-010 (3571-0256 MTQ) et située dans le canton de Duval, sur le territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent. L'exploitation est prévue jusqu'au 31 mars 2018. La superficie de l'aire d'exploitation est de 100 000 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (nad 83) suivantes :

- a) zone 20, 601 790 m.E., 5 561 017 m.N.;
- b) zone 20, 601 988 m.E., 5 560 884 m.N.;
- c) zone 20, 601 746 m.N., 5 560 541 m.N.;
- d) zone 20, 601 549 m.E., 5 560 673 m.N.;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0178201
400475933

Le 17 mars 2008

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 24 janvier 2008 et signée par M. Claude Langevin, ing., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 1 page et 4 annexes dont :
 - formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » signé par M. Claude Langevin, ing., le 24 janvier 2008, 8 pages.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord

AG/JB/kb